

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 DECEMBRE 2016 à 20 H

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ Catherine jusqu'à 22 H 05, M. POTET Patrick, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme MORVAN Suzanne, M. BONNETON André, Mme CUZY Bernadette, M. COPPIN Franck, Mme FRETE Thérèse, M. BELLOT Patrice, Mme VILCHEZ Corinne, M. LERICHE Bruno, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme CARVALHO Michèle, Mme BERGER-PIOT Martine, M. KLEIN Daniel, Mme PIENS Antonella, M. KARAYANOGLU Roger, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATE à partir de 22 H 05, Mme PARENT Gaëlle, JULIEN Jérémy, Mme LISOWSKI Thérèse.

Pouvoirs : Mme KONATE à partir de 22 H 05 à M. CALMELS Daniel, Mme PARENT Gaëlle à Mme BLONDEAU Isabelle, M. JULIEN Jérémy à Mme BALITOUT Hélène, Mme LISOWSKI Thérèse à M. LETOFFE Jean-Guy.

Absent : M. POLUS Luc.

Secrétaire de séance : Mme VILCHEZ Corinne.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 08 novembre dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier la présentation des points de l'ordre du jour afin de libérer l'architecte après sa présentation du projet de Maison Médicale et de permettre à l'adjoint aux affaires sociales de quitter l'Assemblée après son exposé. L'Assemblée n'émet aucune objection.

Décision prise en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal en date du 07/04/2014 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie
2016-135	Mr et Mme GUILLOMY	AJ 41	1 107 m ²
2016-136	Mr et Mme BASSERIE-DENOYELLE	AO 123	308 m ²
		AO 124	407 m ²
2016-137	Mr et Mme FREULON	AH 110	456 m ²
2016-138	OPAC DE L'OISE	AC 293	311 m ²
2016-139	Mr HALLU et Mme WALLET	BI 73	752 m ²
		BI 263	118 m ²
2016-140	Mr TANGUY et Mlle HALLU	BD 76	1 705 m ²
2016-141	Mr et Mme CHUITON	AG 84	1 016 m ²
2016-142	Mr TOURELLE et Mme LEGROS	AO 134	706 m ²
2016-158	Mr GREGOR	BI 172	394 m ²
2016-159	INVESTISS France	BD 25 (lot A)	691 m ²
2016-160	INVESTISS France	BD 25 (lot C)	808 m ²
2016-161	Mr PINEL Mme DIVEU	AM 19	259 m ²
		AM 26	454 m ²
2016-162	Mr et Mme MARTINS	BD 151	2 150 m ²
2016-163	Consorts SOUCANY	AH 208	1 278 m ²

24 – Présentation du projet de Maison Médicale - demande de subvention Conseil Départemental de l'Oise – Délib n° 2016-164 :

Dans le cadre du maintien des médecins généralistes rencontrant des difficultés de mise aux normes d'accessibilité de leurs cabinets sur la Commune et dans l'objectif d'inciter de nouveaux praticiens à s'installer sur le territoire, la Municipalité de Ribécourt-Dreslincourt souhaite créer une maison

médicale, lieu d'accueil des professionnels de santé répondant aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilités réduites.

Un bâtiment existant sur la Commune (récemment acquis par la Collectivité à cet effet) semble répondre à de nombreux critères mais nécessite cependant des travaux d'aménagement et d'agrandissement.

Le programme de l'opération réalisé en interne avec la collaboration des médecins a permis au cabinet d'architecture « 52K » de proposer un projet d'aménagement des locaux qu'il est venu présenter à l'Assemblée.

La Maison Médicale sera composée de 6 cabinets, 1 secrétariat, salles d'attentes, 1 studio pour les médecins internes et également un espace aménagé pour accueillir les services d'ambulanciers.

Le montant des travaux est estimé (hors acquisitions foncières) à 633 600 € T.T.C.

La Commune propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

Rapporteur : M. GERAULT

19 – Débat d'Orientation Budgétaire exercice 2017 – Délib n° 2016-165 :

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

1 – ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. LETOFFE

1 – Trophée de la Ville - Délib n° 2016-166 :

Après proposition, la Commune souhaite attribuer le trophée pour l'année 2016, à l'association La Résonnante. Cette dernière sera récompensée lors de la cérémonie des Vœux du Maire le vendredi 13 janvier prochain et bénéficiera d'une subvention de 223 €.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

2 – Dérogation au repos dominical Ets E. LECLERC Ribécourt-Dreslincourt – Délib n° 2016-167 :

M. Eric TREUNET, Directeur du Magasin E. LECLERC situé à la ZAC de la Grérie à Ribécourt-Dreslincourt, sollicite l'autorisation du Maire afin d'ouvrir exceptionnellement les jours suivants dont deux dimanches :

Lundi 8 mai 2017 de 9 H à 12 H 30

Jeudi 25 mai 2017 de 9 H à 12 H 30

Dimanche 4 Juin 2017 de 9 H à 12 H 30

Lundi de pentecôte 5 juin 2017 de 9 H à 12 H 30

Vendredi 14 juillet 2017 de 8 H 30 à 12 H 30

Mardi 15 Août 2017 de 9 H à 12 H 30

Mercredi 1^{er} novembre 2017 de 9 H à 12 H 30

Dimanche 17 décembre 2017 de 9 H à 18 H

Samedi 11 novembre 2017 de 8 H 30 à 19 H

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, émet un avis défavorable soit 23 voix pour l'avis défavorable, et 2 abstentions.

VOTE = 23 voix POUR et 2 Abstentions

3 – Rapport délégataires Eau/Assainissement + Ordures Ménagères :

Le rapport complet est consultable en Mairie sur simple demande.

III – AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : MME KONATE

20 – ALSH Périscolaire et TAP – Délib n° 2016-168 et n° 2016-169 :

Il est nécessaire de passer en conseil les différents tarifs des ALSH pour 2017.

La CAF de l'Oise n'a pas changé ses barèmes. Pour percevoir la participation complémentaire et la prestation de service, il est obligatoire de les appliquer.

A.L.S.H. Périscolaire matin et soir :

Barème n° 1 de la CAF

TARIFS A L'HEURE

Familles de Ribécourt-Dreslincourt régime général et MSA

Composition de la famille	Ressources mensuelles RM		
	< ou = à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3200 €
1 enfant	0,21 €	0,040 % des RM par jour	1,29 €
2 enfants	0,19 €	0,038 % des RM par jour	1,20 €
3 enfants	0,18 €	0,035 % des RM par jour	1,13 €
4 enfants et plus	0,17 €	0,033 % des RM par jour	1,05 €

Familles extérieures et autres régimes

Composition de la famille	Ressources mensuelles RM		
	< ou = à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3200 €
1 enfant	0,32 €	0,063 % des RM par jour	2,02 €
2 enfants	0,29 €	0,056 % des RM par jour	1,79 €
3 enfants	0,26 €	0,050 % des RM par jour	1,60 €
4 enfants et plus	0,23 €	0,044 % des RM par jour	1,41 €

Les RM se calculent d'après le dernier avis d'imposition (revenus du foyer déclarés divisés par 12 mois)

A.L.S.H. TAP : bilan de la rentrée 2016 - Tarifs 2017

148 enfants inscrits sur la totalité des TAP, soit environ 38% des enfants de maternelles et de primaires, scolarisés sur la ville de Ribécourt-Dreslincourt.

Les inscriptions sont faites à l'année ou par cycle, au choix. 3 semaines avant chaque période, un flyer communiquant les activités proposées est donné à chaque enfant. Le choix se fait soit par téléphone ou directement à l'accueil périscolaire.

Chaque animateur a réalisé un projet d'animation (individuel ou en commun) et le met en œuvre durant les périodes de TAP.

DÉROULEMENT :

Ecoles	Jours des TAP	Horaires des TAP	Préparation des TAP
Hubert Michel maternelle et primaire	Tous les Mardis	13h30-16h30	Tous les vendredis de 14h00 à 16h00
Aristide Briand	Tous les Jeudis	13h40-16h40	

maternelle et primaire			
Jean Hochet maternelle et primaire	Tous les Lundis	13h30-16h30	

OCCUPATION/AMENAGEMENT DES SALLES :

Les TAP se déroulent au sein des locaux de l'ALSH, ZAC de la Grérie.

De plus, le centre Y. Montand est réservé, le lundi, mardi, et jeudi, pour les cycles 2, 3 et 4, pour les activités physiques. La réalisation des ateliers Cuisine se déroule à la Maison De Quartier.

BILAN :

Un bon investissement de toute l'équipe d'animation et des parents et enfants satisfaits de la mise en œuvre des TAP.

- **TARIFS :** (barème non imposé par la CAF) :

TARIFS A L'HEURE Familles de Ribécourt-Dreslincourt

Composition de la famille	Ressources mensuelles RM		
	< ou = à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3 200 €
1 enfant	0,21 €	0,040 % des RM par jour	1,29 €
2 enfants	0,19 €	0,038 % des RM par jour	1,20 €
3 enfants	0,18 €	0,035 % des RM par jour	1,13 €
4 enfants et plus	0,17 €	0,033 % des RM par jour	1,05 €

Familles extérieures à la commune

Composition de la famille	Ressources mensuelles RM		
	< ou = à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3 200 €
1 enfant	0,32 €	0,063 % des RM par jour	2,02 €
2 enfants	0,29 €	0,056 % des RM par jour	1,79 €
3 enfants	0,26 €	0,050 % des RM par jour	1,60 €
4 enfants et plus	0,23 €	0,044 % des RM par jour	1,41 €

Les ressources mensuelles se calculent d'après le dernier avis d'imposition (revenus déclarés divisés par 12 mois).

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

21 – ALSH Bilan de la Toussaint – Dates et tarifs 2017 ALSH Vacances scolaires – Délib n° 2016-170 :

- **Bilan des vacances de la TOUSSAINT :**

91 enfants inscrits : soit une diminution de 13 enfants inscrits par rapport à l'ALSH TOUSSAINT 2015. Une diminution liée principalement à l'aménagement spécifique des vacances scolaires (2 demi-semaines et 1 semaine entière), mais aussi du fait qu'aucune dérogation pour l'inscription des enfants de moins de 4 ans n'a été validée. 6 retardataires se sont vus refuser leur dossier.

Les activités étaient variées et principalement axées autour du thème du centre : un jour, un transport ... : activités manuelles, sportives, culinaires, jeux divers et sorties.

L'objectif a été atteint : les enfants ont passé de très bonnes vacances.

- **Dates des prochaines sessions :**

Session Hiver	du lundi 13 Février au vendredi 24 février 2017	10 jours
Session Printemps	du lundi 10 Avril au vendredi 21 Avril 2017	9 jours
Session d'Été	du lundi 10 Juillet au vendredi 28 juillet 2017	14 jours
Session de Toussaint	du lundi 23 Octobre au vendredi 3 novembre 2017	9 jours

- **Tarifs de l'A.S.L.H. vacances scolaires 2017 :**

La CAF de l'Oise n'a pas changé ses barèmes et leur application reste obligatoire pour les subventions.

Les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans hébergement pour la **journée entière (8 heures)** sont les suivants : (divisé par 2 pour la participation d'un enfant en **demi-journée de 4 heures**)

Barème n° 2 de la CAF

Familles de RIBECOURT-DRESLINCOURT relevant du Régime Général et MSA

Composition de la famille	Ressources mensuelles RM		
	< ou = à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3200 €
1 enfant	1,54 €	0,30 % des RM par jour	9,60 €
2 enfants	1,44 €	0,28 % des RM par jour	9,00 €
3 enfants	1,33 €	0,26 % des RM par jour	8,40 €
4 enfants et plus	1,23 €	0,24 % des RM par jour	7,70 €

Familles extérieures hors CC2V et autres régimes

Composition de la famille	Ressources mensuelles RM		
	< ou = à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3200 €
1 enfant	2,57 €	0,50 % des RM par jour	16,00 €
2 enfants	2,31 €	0,45 % des RM par jour	14,40 €
3 enfants	2,05 €	0,40 % des RM par jour	12,80 €
4 enfants et plus	1,80 €	0,35 % des RM par jour	11,20 €

Les RM se calculent d'après le dernier avis d'imposition (revenus déclarés divisés par 12 mois).

La catégorie "Familles extérieures à la commune" correspond aux familles des autres communes hors CC2V. Les enfants sont inscrits sous conditions de places disponibles.

Les enfants des communes adhérentes à la C.C.2.V. payeront le tarif voté par la C.C.2.V.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

22 – Maison de quartier – Bilan de la Toussaint – Tarifs des sorties 2017 – Délib n° 2016-171 :

Cette session a accueilli 33 jeunes réguliers (17 de 6/10 ans et 16 de 11/17 ans) pour les activités, animations et sorties. La session s'est bien déroulée, nous remercions les services techniques qui nous ont largement aidés dans la préparation des animations.

L'équipe tient à proposer aux jeunes un équilibre entre sorties dites « de consommation » et projets et activités demandant un effort ou une implication solidaire même si l'aspect ludique reste présent.

Actions :

- L'Animation intergénérationnelle dans le cadre de la **semaine Bleue** avec les aînés de Ribécourt-Dreslincourt s'est bien déroulée autour de jeux de société, nous reconduirons cet après-midi jeux l'an prochain puisqu'elle n'est plus inscrite au programme. La décoration des tables a été réalisée par l'équipe, nous espérons qu'elle a plu.
- **Participation au Marché de Noël** : le samedi 3 décembre via une vente de « **kits SOS cookies, Muffins et Riz au Lait** », préparés par les jeunes. Les bénéfices de cette vente ont permis d'acheter des jouets pour les enfants hospitalisés via l'Association **C'est Ke Du Bonheur**.
- **Semaine à thème de Mars** : en partenariat avec l'association **les savants fous** les « **Sciences** » seront mises à l'honneur. Des ateliers scientifiques seront proposés aux écoles Primaires ainsi qu'à l'IMPRO du 20 au 24 mars 2017 au Centre Yves Montand. Un spectacle sera proposé à tous les enfants des maternelles.

- **Tarifs des sorties 2017 :**

Des sorties seront présentées plusieurs fois tout au long de l'année, pour les vacances scolaires ou plus exceptionnelles les mercredis. Il est proposé les participations familiales suivantes :

Paintball*	: 5 € par enfant
Initiation Moto*	: 4 € par enfant
Patinoire de Compiègne	: 3 €
Bowling et Laser Compiègne/Jaux	: 6 €
Bowling ou laser Compiègne/Jaux	: 3 €
Karting Compiègne/Jaux	: 4 €
Cinéma Majestic Compiègne/Jaux	: 2 €
Cinéma Paradisio Noyon	: 2 €
Le monde de Lili Compiègne/Jaux	: 3 €
BMX Clairoix	: 3 €
Tir à l'Arc Compiègne	: 2,50 €
Cité des Sciences Paris	: 4 €
Piscine Estrées Saint Denis	: 1€50
Piscine de Compiègne	: 1.50€
Escalade*	: 2 €
Repas Extérieur	: 3,50 €
Repas Structure	: 2 €
Sherwood Parc Viarmes (95)	: 4 €
Spectacle Culturel ou musical	: 3 €
Tir à la Carabine Noyon ou Margny les Compiègne	: 1 €
Tour Eiffel	: adulte 3 € / enfant 1,50 €
Stade de France	: 4 € par enfant / 6 € par adulte
Sortie Familiale	: 1 €
ZOO Amiens	: 2 € enfant / 4 € adulte
Galerie des enfants – jardin des plantes	: 1€
Intervention danse musicale, artistique ou sportive	: 2 € par séance
La Base Urbaine de Loisirs de Saint Quentin	: 1,50 € l'activité piscine ou patinoire
Parcours d'aventure Koezio à LILLE	: 6 €

* initiations sont faites par des intervenants à Ribécourt-Dreslincourt

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

23 – Garderie Multi-accueil « Les P'tites Canailles » info et tarifs 2017 – Délib n° 2016-172 :

• **Tarifs 2017 :**

L'application des tarifs de la CAF est obligatoire pour pouvoir recevoir la Prestation de Service Unique. Il est rajouté un pourcentage du taux d'effort et le nombre d'enfants, au plancher et plafond des ressources mensuelles.

Le barème est le suivant :

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif
1 enfant	0,06 %
2 enfants	0,05 %
3 enfants	0,04 %
4 enfants	0,03 %
5 enfants	0,03 %
6 enfants	0,03 %
7 enfants	0,03 %
8 enfants	0,02 %
9 enfants	0,02 %
10 enfants	0,02 %

Les RM se calculent d'après le dernier avis d'imposition (revenus déclarés divisés par 12 mois).

Les montants du plancher et du plafond des ressources mensuelles sont donnés par la CAFO chaque année en janvier et applicables au 1er janvier de l'année civile. Cette année 2016, le plancher était de 660.44 € et le plafond de 4 864.89 €.

La délibération concernant les taux d'effort a été prise en 2015 et reste valable jusqu'à leur prochaine modification des barèmes avec taux d'effort par la CAF. Seuls les montants plafond et plancher donnés courant Janvier par la CAF sont modifiés et ajoutés au règlement de fonctionnement chaque année.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

II - FINANCES / EMPLOI

Rapporteur : MME BALITOUT

4 - Mise en œuvre de l'entretien professionnel et critères d'évaluation - Délib n° 2016-173 :

La collectivité territoriale de Ribécourt-Dreslincourt a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente et respect des délais fixés pour chacune de ces étapes).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Ces critères, seront déterminés définitivement après avis du Comité Technique compétent.

Il est proposé à la commission dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation,

- D'apprécier les critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :
 - l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;
 - les compétences professionnelles et techniques ;
 - les qualités relationnelles ;
 - la capacité d'encadrement ;
 - la contribution à l'activité du service ;
 - les aptitudes à exercer des fonctions et des responsabilités d'un niveau supérieur.
- D'appliquer cette démarche aux agents non titulaires sur emploi permanent.
- De s'appuyer, pour la mise en œuvre de ce dispositif, sur le formulaire ci-joint.
- De préciser que le dispositif d'évaluation professionnelle définitivement adopté fera l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des agents concernés, et d'un accompagnement pour sa mise en œuvre effective.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

5 - Nouveau contrat - Responsable de bibliothèque - Délib n° 2016-174 :

Le contrat de la responsable de bibliothèque d'un an – assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques – arrive à terme le 12 janvier 2017.

Étant donné l'ouverture prochaine de la médiathèque, nous proposons de procéder au recrutement d'une bibliothécaire à compter du 13 janvier 2017.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

6 – Indemnités Conseil et budget du trésorier - Délib n° 2016-175 :

Il peut être accordé à Monsieur Alexandre DONZE, Trésorier, une indemnité de conseil et une indemnité de confection du budget pour l'année 2016 s'élevant à un pourcentage décidé par le Conseil Municipal du montant maximum autorisé par les textes.

Dans le cadre d'un versement à 150 %, ses indemnités se décomposeraient comme ceci.

	Période	Indemnité Brute
Indemnité de Conseil	1 an	1 419,39 €
Indemnité de confection de budget	1 an	45,73 €

Montant total brut		1 465,12 €
---------------------------	--	-------------------

Elles feraient l'objet des prélèvements obligatoires de la C.S.G. et R.D.S. ainsi que le 1% solidarité.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

7 – Modification du régime indemnitaire - Indemnités Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires – Délib n° 2016-176 :

Dans le cadre du nouveau contrat du responsable de bibliothèque, il est proposé à compter du 1er janvier 2017 d'étendre le régime des I.F.T.S. aux agents appartenant au cadre d'emploi des attachés, des rédacteurs et des bibliothécaires ainsi qu'à l'ensemble des agents non titulaires de la collectivité (décret 2002-63 et arrêté du 14 janvier 2002).

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

8 - Création du poste de Directeur des Ressources Humaines – Délib n° 2016-177 :

Afin de se mettre en conformité avec le contrôle de légalité, il apparaît nécessaire d'annuler la délibération n°2016-113 du 23 septembre 2016 portant création d'un poste d'attaché contractuel à compter du 12 novembre 2016.

En effet celle-ci est inutile étant donné que la création de ce poste avait déjà été effectuée par la délibération 2013-122 en date du 4 novembre 2013. Le contrat est donc renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans par reconduction expresse.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

9- Décision modificative n°03 - Budget Communal – Délib n° 2016-178 :

Une décision modificative du budget communal est nécessaire pour redresser certains postes.

INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
2051	OP110/AG1 Logiciel comptabilité		2 000,00 €		
2051	Logiciel Bibliothèque		55 250,00 €		
21312	OP128/E1 création classe maternelle A. Briand	15 000,00 €			
21318	Protection mur salle M. Baticle		5 000,00 €		
2138	OP105/V92 Mur monument aux morts		2 000,00 €		
2138	Chap 040 / OP105/V92 mur monument aux morts		8 500,00 €		
2188	OP118/R4 Matériel tonte		28 940,00 €		
2188	Friteuse manifestation		4 900,00 €		
2313	OP128/E1 création classe maternelle A. Briand		15 000,00 €		
21312	OP112/E9 remplacement menuiserie H. Michel	52 000,00 €			
21312	OP112/E9 remplacement menuiserie J. Hochet	36 000,00 €			
21311	OP110/AG1 Accessibilité mairie de Dreslincourt	11 000,00 €			
021	Virement de la section de fonctionnement				7 590,00 €
		114 000,00 €	121 590,00 €	0,00 €	7 590,00 €

FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
6817	provision pour dépréciation		910,00 €		
023	Virement de la section d'investissement		7 590,00 €		
722	Chap042/V92 Mur monument aux morts				8 500,00 €
		0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

10 - Tarifs communaux 2017 – Délib n° 2016-179 à Délib n°2016-186 :

Il est proposé de porter la hausse des tarifs communaux de 1,00 % dans leur ensemble.

Droits de place

Désignation	Tarifs 2016	Tarifs 2017 + 1%	Autre proposition
<u>Droits de place sur les places publiques :</u>			
- Fête Foraine avril			
· fête foraine : le mètre linéaire (stand, tir à la carabine, confiserie, loterie)	Gratuit	Gratuit	
· manège circulaire, forfait	Gratuit	Gratuit	
· manège autre	Gratuit	Gratuit	
· branchements : forfait semaine, (donne accès aux compteurs eau et électricité)	23,01		24,00
- Fête Foraine octobre			
· fête foraine : le mètre linéaire (stand, tir à la carabine, confiserie, loterie)	1,91	1,93	
· manège circulaire, forfait	59,74+(0,78 x diamètre)	60,34+(0,78 x diamètre)	
· manège autre	59,74+(0,78 x diamètre)	60,34+(0,78 x diamètre)	
· branchements : forfait semaine, (donne accès aux compteurs eau et électricité)	23,05		24,00
- camion d'outillage ou assimilé : forfait	24,35		25,00
- cirque :			
· moins de 20 m de diamètre (par semaine avec branchements eau, électricité et consommation).	123,00	124,00	
· 20 m de diamètre et plus (dito)	246,00	248,00	
- Brocante d'octobre, le mètre linéaire (emplacements limités à 12 mètres/exposant)			
· extérieurs	3,50		3,50
· professionnels	5,00		5,00
· habitants de la commune	2,50		2,50

- Marché de Noël, la table	10,00	10,00
- Fête du jardin le mètre linéaire	5,00	5,00

CIMETIERES

Désignation	Tarifs 2016	Tarifs 2017 +1%
Concessions pour 50 ans	430 €	435 €
30 ans	280 €	283 €
15 ans	150 €	152 €
Colombarium 30 ans	866 €	874 €
Prestations diverses		
· ouverture, fermeture	64 €	64 €
· plaque (non gravée)	68 €	68 €
· jardin du souvenir	63 €	63 €
· case d'attente commune	42 €	43 €
· caveau – la place	467 €	471 €

Location de matériels aux personnes extérieures de la Commune

Désignation	Tarifs 2016	Tarifs 2017 + 1%
Table	7,60	7,70
Banc	2,30	2,30
Chaise	0,60	0,60
Barnum	21,70	21,90

Location des salles communales

Tarifs disponibles en Mairie sur simple demande.

Remboursement mobilier et vaisselle cassée

Il est proposé d'ajuster les tarifs au coût réel du mobilier et de la vaisselle :

Matériel	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Chaises	38,00 €	38,00 €
Table ronde	270,00 €	270,00 €
table rectangulaire	110,00 €	110,00 €
Vaisselle		
Verres à pied ballon	1,00 €	1,00 €
verres à pied élégance	1,50 €	1,50 €
Coupes à champagne ballon	1,00 €	1,00 €
verres ordinaires	1,00 €	1,00 €
Verres à jus de fruit	1,00 €	1,00 €
saladiers	3,00 €	5,00 €
Assiettes diamètre 24 cm	3,00 €	3,00 €
Assiettes diamètre 19 cm	2,50 €	2,50 €
tasses à café	1,00 €	1,00 €
bols	2,00 €	2,00 €
fourchettes	0,50 €	0,50 €
couteaux	0,50 €	0,50 €
Cuillères à café	0,20 €	0,20 €
cuillères à soupe	0,50 €	0,50 €
Corbeille à pain	4,00 €	4,00 €

Ramasses couverts	5,00 €	5,00 €
plats ovales inox creux	6,00 €	6,00 €
grands plats inox	7,00 €	7,00 €
tire bouchon	4,00 €	4,00 €
pelles	4,00 €	8,00 €
louches	13,00 €	13,00 €
carafe	2,80 €	2,80 €

Il est proposé de ne pas augmenter les **tarifs des manifestations culturelles et des encarts publicitaires** dans l'info locale.

Il est proposé de modifier les **tarifs 2017 de la bibliothèque** de la façon suivante :

Bibliothèque

Désignation	Tarifs 2016
· Livres : (par an)	
Lecteur – 15 ans de la Commune	1,35
Lecteur 15 ans et + de la Commune	4,05
Lecteur 15 ans et extérieurs	5,25
· Disques laser : (par an)	
habitants de la Commune	11,90
extérieurs	23,35
· Cassettes vidéos (par an)	
habitants de la Commune	11,90
extérieurs	23,35
· Cartes multimédia * : (par an)	
habitants de la Commune	23,45
extérieurs	46,65
* Cette carte permet d'emprunter tous les produits de la bibliothèque	

<u>Proposition tarifs 2017</u>	Jeunes (- de 15 ans)	Adultes (Ribécourt-Dreslincourt)	Adultes (Hors commune)
Livres	1,00 €	4,00 €	6,00 €
Livres et multimédia	2,00 €	8,00 €	12,00 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

11 - ICNE 2016 – Délib n° 2016-187 :

Le montant des intérêts courus non échus en 2016 qui seront payés en 2017 s'élève à 54 038.53 €.

Conformément à l'instruction de la M14 qui oblige le rattachement des intérêts courus non échus à l'exercice concerné, les écritures internes suivantes devront être passées pour ce même montant à l'article 66112 :

- un mandat sur l'exercice 2016
- un mandat annulatif sur l'exercice 2017

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

12 - Indemnité de sinistre Gymnase – Délib n° 2016-188 :

Le 20 mai dernier un carreau a été cassé au gymnase par un élève du lycée Arthur Rimbaud. La détérioration a eu lieu pendant un cours. Un devis a été établi par la société EXPRESS VITRERIE pour un montant de 230.45 €.

Le lycée s'est engagé à rembourser les frais de remise en état.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

13 – Indemnité de sinistre Salle Laurent Paul – Délib n° 2016-189 :

Le 14 juin dernier un carreau a été cassé à la salle L. Paul par un élève du collège. Le coût des réparations s'élève à 115.60 €.

L'élève remboursera les frais de remise en état.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

14 – Indemnités pour perte ou détérioration de livres de la bibliothèque – Délib n° 2016-190 :

Certains livres de la bibliothèque municipale ne sont pas rendus ou sont retournés abimés. Suivant le règlement, il est proposé que chaque lecteur concerné prenne en charge le coût du livre. Malgré plusieurs relances, nos demandes de restitution sont restées sans réponse pour :

Document	Montant	Motif
Livre « les girafes »	13.10 €	Non restitué
Livre « Robert le robot »	10.00 €	Non restitué
Livre « l'élève Ducobu »	10.60 €	Non restitué
Livres « bébé chouette » et « la culotte du loup », magazine Wapiti n°349	27.90 €	Non restitué
Magazine Popi n°269	5.90 €	Non restitué
Livre « cache-cache avec les suricates »	10.00 €	Non restitué
Livre « la maison des fées »	5.50 €	Non restitué
Livre « une aventure de Mlle Charlotte »	6.20 €	Non restitué
Livre « la rencontre » et « l'amitié »	9.80 €	Non restitué
Livre « léo ne rentre plus dans son maillot »	6.95 €	Non restitué
Livre « raison et sentiments », « hôtel Vendôme », « une grande fille » et « trahie »	53.44 €	Non restitué
Livre « charivari dans les bayous » et « tigres et nounours »	20.59 €	Non restitué

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

15 – Convention d'exploitation SPA année 2017 – Délib n° 2016-191 :

La convention signée avec la S.P.A. arrive à terme le 31 décembre 2016.

Il est proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2017. Celle-ci prévoira notamment les dispositions suivantes :

Objet de la convention :

La S.P.A. S'engage à recevoir dans son refuge-fourrière sis 2 avenue de l'Armistice – 60200 COMPIEGNE les chiens et chats en état d'errance ou de divagation qui lui seront amenés uniquement par les services municipaux habilités et désignés par le Maire de la commune, la gendarmerie, la police, les pompiers, les particuliers avec un ordre de mise en fourrière de la Mairie.

Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Rémunération des prestations :

En contrepartie des services apportés par la Société Protectrice des Animaux, la Commune versera une redevance à l'habitant.

Le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui de la population INSEE (recensement 2010).

La redevance fixée pour l'année 2017 est de 1,13 euros par habitant.

En conséquence, le montant des prestations pour la Commune, concernant l'année 2017 représentera la somme de :

4 058 habitants x 1,13 € = 4 585.54 € TTC

Le prix est ferme et non révisable.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

16 – Transfert de compétence gestion abris-voyageurs – Délib n° 2016-192 :

Le département de l'Oise va lancer un marché de location, d'installation et d'entretien-maintenance de mobilier urbain appartenant aux communes à partir du 1er juin 2017.

Il entend également permettre à celles qui le souhaitent de conserver ses abris-voyageurs en vue de garantir la qualité du service rendu aux Isariens usagers des transports collectifs.

Il est proposé de signer une convention de délégation de compétence entre la commune et le Département de l'Oise au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux.

Celle-ci prévoira notamment :

Objet de la convention

Cette délégation de compétence autorise d'une part, le département en lieu et place de la commune de Ribécourt-Dreslincourt :

- A délivrer les autorisations d'occupation du domaine public en faveur du titulaire du marché de location et d'entretien-maintenance des abris-voyageurs loués par le département.
- A percevoir directement la redevance due par le titulaire du marché précité.

La présente convention fixe par ailleurs les modalités d'intervention des parties prenantes pour l'installation des abris-voyageurs.

Cadre financier

Compte tenu du service apporté à la population communale par le département dans le cadre de l'exécution de la délégation, aucune somme ne sera due à la commune.

Les redevances d'occupation du domaine public à raison de l'installation des abris-voyageurs seront perçues par le département.

Les frais liés à l'installation, à l'entretien et la maintenance de l'abri-voyageurs sont à la charge du département.

Durée de la convention

La présente convention prend effet le 1er juin 2017. Elle est conclue pour la durée du marché de location, installation, entretien-maintenance des abris-voyageurs conclu par le département à compter de la même date.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

17 – Subvention réserve parlementaire – TBI (tableaux interactifs) écoles communales – Délib n° 2016-193 :

La commune a la possibilité de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire à hauteur maximum de 10 000 € pour l'achat de tableaux interactifs. Cependant, cette aide ne peut excéder 50% du coût H.T. du projet.

La commune a délibéré le 08 novembre 2016 pour un projet à 13 014.93 € H.T. dont 10 000€ de subvention soit 76.83%.

La part de la commune devant être augmentée, il est proposé un projet moins onéreux :

Descriptif du projet	Montant HT	Part de la subvention	Part de la commune
3 vidéoprojecteurs interactifs 3 ordinateurs portables 1 imprimante 3 tableaux blancs	10 110.36 €	5 055 €	5 055.36 €
		Soit 50 %	Soit 50 %

Les crédits seront prévus au budget 2017.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

18 – Bilan financier « info locale » année 2016 :

IV - TRAVAUX

Rapporteur : M. POTET

25 – Proposition des travaux prévisionnels pour l'année 2017 :

Site	Désignation des travaux	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		€ H.T.	€ T.T.C.	€ H.T.	€ T.T.C.
	TOTAUX SERVICES TECHNIQUES	2 412 500,00 €	2 895 000,00 €	45 000,00 €	54 000,00 €

Travaux Neufs et Patrimoine Bâti				2 140 000,00 €	2 568 000,00 €	11 666,67 €	14 000,00 €
Patrimoine Scolaire				162 500,00 €	195 000,00 €	8 333,33 €	10 000,00 €
Ecole Hubert Michel	Accessibilité PMR			16 666,67 €	20 000,00 €		
Ecole Hubert Michel	Remplacement des menuiseries			58 333,33 €	70 000,00 €		
Ecole Hubert Michel	Nettoyage et mise en peinture des façades					8 333,33 €	10 000,00 €
Ecole Hubert Michel	Remplacement jeux de cours maternelle			12 500,00 €	15 000,00 €		
Ecole Jean Hochet	Accessibilité PMR			45 000,00 €	54 000,00 €		
Ecole Jean Hochet	Remplacement des menuiseries			30 000,00 €	36 000,00 €		
Patrimoine Communal				1 840 833,33 €	2 209 000,00 €	3 333,33 €	4 000,00 €
Mairie de Dreslincourt	Accessibilité + rafraichissement			20 833,33 €	25 000,00 €		
Salle Maurice Baticle	Réfection revêtement de sol grande salle			6 666,67 €	8 000,00 €		
Salle Maurice Baticle	Réfection étanchéité toiture			13 333,33 €	16 000,00 €		
Maison de quartier	Rafraichissement des locaux (peintures)					3 333,33 €	4 000,00 €
Maison Médicale	Création de la maison médicale (Construction + prestations intellectuelles)			525 000,00 €	630 000,00 €		
Restauration scolaire	Réfection étanchéité toiture			25 000,00 €	30 000,00 €		
Mairie de Ribécourt	Climatisation salle serveur			8 333,33 €	10 000,00 €		
Trésor Public	Séparation des étages			8 333,33 €	10 000,00 €		
Trésor Public	Aménagement PM			41 666,67 €	50 000,00 €		
Médiathèque	Construction Médiathèque			1 191 666,67 €	1 430 000,00 €		
Patrimoine Sportif				136 666,67 €	164 000,00 €	- €	- €
Salle Laurent Paul	Réfection de la toiture + revêtement de sol			125 000,00 €	150 000,00 €		
Gymnase	Modification éclairage pour mur d'escalade			1 666,67 €	2 000,00 €		
Stade René Martin	Modification Portail et clôture de l'entrée			10 000,00 €	12 000,00 €		
Gestion des Paysages et Aménagement Urbain				272 500,00 €	327 000,00 €	33 333,33 €	40 000,00 €
VRD				191 666,67 €	230 000,00 €	25 000,00 €	30 000,00 €
Gare Routière	Réfection de la chaussée de la Gare routière			95 833,33 €	115 000,00 €		
Rue de Pimprez	Viabilisation des terrains avant cession					25 000,00 €	30 000,00 €
Voie douce	Création de la voie douce			95 833,33 €	115 000,00 €		
Eclairage public et Aménagement Urbain				80 833,33 €	97 000,00 €	8 333,33 €	10 000,00 €
Place de la République	Réfection de l'éclairage public + modification des armoires électriques			29 166,67 €	35 000,00 €		

Mairie	Toilettes publiques				41 666,67 €	50 000,00 €		
Benne agricole	Achat d'une benne agricole				10 000,00 €	12 000,00 €		
Resto du Cœur	Clôture						4 166,67 €	5 000,00 €
Ateliers municipaux	Clôture						4 166,67 €	5 000,00 €

26 – Point d'avancement de la construction de la Médiathèque :

La construction du bâtiment est en cours, l'état d'avancement actuel se situe aux fondations avec pour objectif la réalisation de la dalle basse avant la fin d'année 2016. Des réunions hebdomadaires sont programmées avec les entreprises et le maître d'œuvre afin de suivre l'avancement des travaux et leur exécution. La livraison du bâtiment à la Municipalité est maintenue au 1er septembre 2017.

L'ouverture au public étant programmée en janvier 2018, nous aurons 4 mois maximum afin d'aménager l'intérieur, déménager les documents, installer le matériel audiovisuel et informatique et permettre à l'équipe des agents de la bibliothèque de se familiariser avec les locaux et le matériel.

27 – Choix du prestataire pour fourniture et pose du système RFID pour la Médiathèque et demande de subvention auprès de la DRAC – Délib n° 2016-194 et Délib n°2016-195 :

La Médiathèque sera équipée d'un système dit « RFID » de l'anglais « Radio Frequency Identification ». Cela se traduit par la pose de radio étiquettes autoadhésives sur les documents permettant leur identification.

Ce système couplé à un portique situé au niveau de l'entrée de l'espace culturel assurera également une protection contre le vol des documents.

Deux entreprises susceptibles de répondre à ces besoins ont été consulté, l'entreprise NEDAP et l'entreprise Bibliotheca.

Entreprises	NEDAP	BIBLIOTHECA
Offres		
Montant en euros H.T.	20 660.00 €	18 723.60 €
Montant en euros T.T.C.	24 792.00 €	22 468.32 €
Note prix sur 30 points	27.19	30.00
Offres Techniques	3 platines 1 automate prêt/retour 3 antennes antivol 3 jours installation 2 jours formation 1 jour configuration 19500 étiquettes multi formats	3 postes avec douchettes 1 automate prêt/retour 2 antennes antivol 2 jours installation 1 jour formation 1 jour configuration 15000 étiquettes format unique
Note Technique sur 70 points	65.00	50.00
TOTAL DES POINTS	92.19	80.00

Vu le tableau d'analyse et le nombre de points obtenus par l'entreprise NEDAP, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise NEDAP pour un montant H.T. de 20 660.00 € soit 24 792.00 T.T.C.

De plus, la Municipalité peut obtenir de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) une subvention pour le financement de cet équipement technologique à hauteur de 60 %.

Il est donc nécessaire d'autoriser M. Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la D.R.A.C. à ce sujet.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

28 – Attribution marché « contrat de maintenance de l'éclairage public » – Délib n° 2016-196 :

Un MAPA a été lancé le 15 novembre 2016 pour renouveler le marché « contrat de maintenance de l'éclairage public » qui se termine le 31/12/2016. La commission du 16 Décembre 2016 a décidé de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse soit, l'offre de l'entreprise INEOS NORD PICARDIE qui a obtenu une note de 98 sur 100 pour un montant de 21 220,00 € H.T. soit 25 464,00 € T.T.C.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

V -AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : M. CARRASCO

29 – Orientation budgétaire écoles 2017 :

M. CARRASCO informe l'assemblée des travaux demandés lors des conseils d'école du 1^{er} trimestre.

- **Ecole Aristide BRIAND :**

Mettre un point et d'évacuation d'eau dans la salle utilisée par les élèves de la classe ULLIS et une ventilation dans la classe des CP/ CE1

- **Ecole Hubert MICHEL**

Nettoyage des façades + peintures
Mise en peinture des tuyaux de chauffage

- **Ecole Jean HOCHET**

Changer le téléphone de la direction qui capte difficilement dans la classe de la directrice
Poser des rideaux occultant dans la classe de la directrice
Refaire le goudron de la cour
Faire le marquage au sol du parking voiture
Revoir le plan de circulation devant l'école
Manque de personnel pour les enfants qui se rendent à la restauration municipale 2 agents pour 20 Maternelles et 33 primaires soit 53 enfants

ALSH Temps d'Activité Périscolaire :

Futur projet pour la rentrée 2017 : Souhait général des écoles de supprimer le lundi.

Il est apporté une réponse négative pour supprimer le lundi ou de faire les TAP le vendredi après-midi. En effet, il n'est pas possible d'embaucher des personnes supplémentaires, les dotations d'état étant de plus en plus à la baisse.

Budget investissement de 5.15 € par enfant pour l'équipement : **5,15 € x 395 enfants = 2 034.25 €**

La somme serait répartie dans les écoles suivant leur effectif :

École Aristide Briand : soit 174 x 5.15 € = **896.10 €**

École Jean Hochet : soit 92 x 5.15 € = **473.80 €**

École Hubert Michel : soit 129 x 5.15 € = **664.35 €**

Poursuite de l'investissement pour les classes primaires, des **tableaux blancs interactifs** (TBI), (tableau sur lequel il est possible d'afficher le contenu d'un ordinateur et le contrôler directement du tableau à l'aide d'un crayon-souris, et pour certains types de tableaux, avec les doigts), achat de :

3 vidéo projecteurs (**3 000 €**)
 3 ordinateurs portables (**1 500 €**)
 3 tableaux blancs triptyques 120/200 (**1500 €**), soit **6 000 €**

L'investissement sera réalisé grâce à la dotation du sénateur Jean-Pierre BOSINO (Conseil du 8/11/2016).

- **Créneaux piscine 2016/2017 : à prévoir**

Piscine de THOUROTTE 165 séances x 65 € = **10 725 €**
 AB 75 séances HM 55 séances JH 33 séances

Piscine de NOYON : créneau du 01/01 au 1/04/2017 (11 séances) A. BRIAND : **1 300 €**

- **Restaurant Municipal :**

Prévoir pour le montant des repas, 65 000 € environ (marché fournisseur API hors pain condiment...)

La participation des familles est prévue pour : entre 65 000 € et 80 000 €.

Le transport des enfants au Restaurant Municipal est effectué par une entreprise extérieure TRANSDEV ACARY pris pour un an renouvelable deux fois par marché passé en avril 2016.

Coût de la rotation *d'un car de 59 places par jour* : **88.67 €** (prix du marché)

soit une dépense de 12 591.14 € pour 142 rotations

- **Spectacle de NOEL 2017 :**

Il faudra prévoir : 4 000 € pour le spectacle des maternelles et le cinéma des primaires plus le transport.

3 000 € pour les chocolats Noël

Subventions :

Effectifs 2016/2017 : 395 enfants

Part principale : voyage scolaire + arbres de Noël de maternelle : **20,20 € X 395 = 7 979.00 €**

Limitation de la contribution familiale - crédit global affecté : **3,03 € X 395 = 1 196.85 €**

Répartition par école :

	A BRIAND	H. MICHEL	J. HOCHET	TOTAUX
Effectifs	174 (46 mat)	129 (42 mat)	92 (37 mat)	395
Crédits 1^{er} part (20,20 €)	3 514.80	2 605.80	1 858.40	7 979
Crédits 2^{ème} part (3,03 €)	527.22	390.87	278.76	1 196.85
TOTAUX	4 042.02 €	2 996.67	2137.16	9 175.85

Crédits fournitures, informatique, communication, reproduction, sécurité :

Fournitures : crédit global affecté 50.50 € x 395 élèves = 19 947.50 €
 Informatique : crédit global affecté 5.56 € x 395 élèves = 2 196.20 €
 Communication : crédit global affecté 8.08 € x 395 élèves = 3 191.60 €
 Abonnement Internet : crédit global affecté 41,11 € x 12 mois x 3 écoles = 1 479.96 €
 Reproduction : crédits global affecté 2.56 € x 395 élèves = 1 011.20 €
 Représente 800 copies par enfant par an à 0.0032 € HT la copie (le coût copie comprenant la maintenance et le toner) cela représente 5 copies par jour par enfant.

Répartition	A BRIAND	H. MICHEL	J. HOCHET	TOTAUX
Effectifs	174 (46 mat)	129 (42 mat)	92 (37 mat)	395
Crédits fournitures + informatique 56,06 €	9 754.44	7 231.74	5 157.52	22 143.70 €
Communication 8,08 €	1 405.92	1 042.32	743.36	3 191.60 €
Reproduction 2.56 €	445.44	330.24	235.52	1011.20 €
Abonnement Internet	493,32**	493,32 €	493,32 €	1 973,28 €
Sécurité PPMS	450,00 €	450,00 €	350,00 €	1 250.00 €
Location photocopieur (Pour info)	722.40 €	722.40 €	722.40 €	2 167.20 €

– ** abonnement utilisé par la Bibliothèque Municipale également

Crédits classe d'adaptation gérés par le RASED situé à Hubert Michel

Adaptation 763 €

Psychologue 2 093 €

Si le montant alloué par établissement est excédentaire le bonus sera reversé sur N+1

En cas de malus, il sera recouvré sur N+1

Crédits entretien outils informatique : 2000 € pour toutes les écoles pour dépannage ou achat informatique pour toutes les écoles.

Subventions projet pédagogique ou classe de découverte :

Répartition	A. BRIAND	H. MICHEL	J. HOCHET	TOTAUX
Effectifs	174 (46 mat)	129 (42 mat)	92 (37 mat)	395
Subvention 40 €	6 960 €	5 160 €	3 680 €	15 800 €

30 – Tarifs Restauration municipale 2017 – Délib n° 2016-197 :

Il est proposé une augmentation des tarifs de 1%.

Le tarif du repas servant de base de calcul du forfait mensuel réservé sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 :

2017	Habitants de la Ville		Habitants extérieurs	
Ressources Mensuelles €	1enfant	2 enfants	1 enfant	2 enfants

			à charge	à charge	à charge	à charge
0	à	1040	2,45	1,83	3,04	2,29
1041	à	1146	2,69	2,04	3,32	2,51
1147	à	1249	2,95	2,20	3,64	2,77
1250	à	1353	3,19	2,37	3,94	3,01
1354	à	1455	3,42	2,58	4,25	3,23
1456	à	1559	3,69	2,76	4,56	3,45
1560 et plus			4,91	3,69	6,07	4,63
Repas occasionnel			7,19			

Rappel 2016			Habitants de la Ville		Habitants extérieurs	
Ressources Mensuelles €			1 enfant à charge	2 enfants à charge	1 enfant à charge	2 enfants à charge
0	à	1030	2,43	1,81	3,01	2,27
1031	à	1135	2,66	2,02	3,29	2,49
1136	à	1237	2,92	2,18	3,60	2,74
1238	à	1340	3,16	2,35	3,90	2,98
1341	à	1441	3,39	2,55	4,21	3,20
1442	à	1544	3,65	2,73	4,51	3,42
1545 et plus			4,86	3,65	6,01	4,58
Repas occasionnel			7,12			

Le RM se calculent d'après le dernier avis d'imposition (revenus du foyer déclarés divisés par 12 mois)

Le tarif du repas comprend une partie de l'ensemble des frais occasionnés par la prise en charge de l'enfant (soit une partie alimentaire, une partie des frais de fonctionnement, de personnel, de transport).

Le forfait consiste à multiplier le prix du repas par le nombre de repas réservés pour le mois pour les enfants déjeunant tous les jours ou quelques jours par mois.

Le prix du repas actuel facturé par la Société API, nouveau fournisseur depuis le 06/07/2014 est de 2.63 € TTC pour les primaires et 2.52 € TTC pour les maternelles.

Actuellement 126 Primaires et 52 Maternelles fréquentent le Restaurant municipal.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VI - CULTURE/JEUNESSE

Rapporteur : MME MORVAN

31 – Fonctionnement Bibliothèque et future médiathèque – Propositions nouveaux horaires – Délib n° 2016-198 :

Compte-tenu de l'ouverture de la nouvelle médiathèque prévue à la rentrée prochaine et du travail en amont à effectuer, un aménagement des horaires d'ouverture de la Bibliothèque Municipale est à envisager.

Afin de procéder au récolement des ouvrages, au traitement des documents prêtés par la bibliothèque de Senlis et notamment leur retour avant le déménagement, la mise en place du Portail (site internet de la médiathèque) et du nouveau logiciel, le déménagement et l'aménagement des documents, il est indispensable de reconsidérer les horaires d'ouverture.

Il est proposé **pour l'année 2017**, les horaires suivants :

Horaires ouverture au public	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			10H-12H			10H-12H
		14H30-17H30	14H30-17H30	14H30-17H30	14H30-17H30	14H-17H

Pour l'année 2018 :

Horaires ouverture au public	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			10H-12H			10H-12H
		12H30-17H30	14H-17H30	15H-19H	15H-17H30	14H-17H30

Les horaires des écoles seront à déterminer en dehors de ces horaires publics.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VII – URBANISME

Rapporteur : M. BONNETON

32 – Appel d'offres pour la modification du Plan Local Urbanisme – Délib n° 2016-199 :

La commune a pris une délibération en date du 01/04/2016 pour lancer la procédure de révision du PLU afin de le rendre compatible avec les nouvelles lois Grenelle et ALUR.

Pour cela nous devons donc autoriser M. Le Maire à lancer une procédure de consultation de type MAPA pour un montant estimé à 50 000 HT.

Les crédits sont inscrits au budget communal 2016.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

33 – Cession parcelles AD 307 et AD 308 – Délib n° 2016-200 :

Il avait été décidé lors du Conseil Municipal du 23/06/2014 de céder les parcelles AD 307 et AD 308 à la société AASM Formation. La société est en liquidation judiciaire, elle ne peut donc pas se porter acquéreur. Une autre société la SCI ASETA souhaite se porter acquéreur à son tour de ces parcelles au même prix, soit 1 euros. Prix justifié par la situation de ces parcelles. Les frais seront à la charge de la Commune. Il faut également autoriser le M. Le Maire à signer tous les documents inhérents à cet vente.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

34 – Cession des parcelles délaissées du lotissement de Marly – Délib n° 2016-201 :

Le 22 novembre 2016, une réunion s'est tenue avec les propriétaires riverains de la parcelle restée vierge suite à la réalisation du lotissement de Marly. L'objectif était de permettre à ces personnes de disposer d'une partie du terrain situé à l'arrière de leur propriété étant entendu que ce terrain n'était

en aucun cas constructible compte tenu de sa localisation et de la nature très particulière de ce dernier (présence de nombreuses sources ou nappe affleurante).

Monsieur le Maire doit à présent solliciter l'autorisation du Conseil pour réaliser la cession des dites parcelles dont la contenance précise ne sera définie qu'après passage du géomètre expert.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VIII – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour épuisé et aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 23H10.